



Récupération d'un bail de HLM

Par **Duvy**, le **22/10/2009** à **15:03**

Bonjour,

J'ai vécu pendant près de 8 ans dans un HLM avec ma mère, qui en était la locataire. Aujourd'hui elle est partie dans un nouveau appartement dans le sud de la France sans régler au préalable les problèmes de bail.

J'aimerais devenir locataire de cet appartement, qui est toujours au nom de ma mère. J'ai payé sans retard les factures et le loyer depuis juin (son départ). Je vis actuellement avec une amie qui est étudiante et ne travaille pas, de plus elle habite légalement chez ses parents. Nous avons donc le SMIC pour deux.

N'étant absolument pas sûr de retrouver un logement si je venais à être expulsé de celui-ci, nous avons envisagé de mettre mon amie comme seconde occupante pour correspondre aux critères d'occupants de ce HLM.

Il comprend 2 chambres et un salon pour une surface totale de 69m², et nous avons un revenu faible. Il me semble que la règle d'occupation d'un HLM est que la différence entre le nombre de pièces et le nombre d'occupants soit inférieure à 2, nous correspondons bien à ces critères.

Mais pour garder cet appartement il faudrait pouvoir mettre le bail à mon nom. Les informations que je vous ai exposées sont-elles suffisantes pour récupérer l'appartement ou faudra-t-il répondre à d'autres critères pour avoir le droit d'en demander le bail ?